

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

IPSIS

Siège : ZAC PARISUD
58 Boulevard Maurice Faure
77380 COMBS LA VILLE

Exercice clos le 31 décembre 2020

ARÉCOM

EXPERTISE AUDIT CONSEILS
37 rue des Trois Moulins
77000 MELUN

SLG EXPERTISE

10 rue Pergolèse
75116 PARIS

IPSIS

ZAC PARISUD

58 boulevard Maurice Faure

77380 COMBS LA VILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 12 2020

Aux membres de l'association

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association IPSIS relatifs à l'exercice clos le 31 12 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association IPSIS à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus :

Nous attirons votre attention sur le paragraphe « Changement de méthode comptables et de présentation » de l'annexe relatif à la mise en application à compter du 1er janvier 2020 du Plan Comptable des Associations et Fondations du règlement ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018 et du règlement ANC N° 2019-04 du 8 novembre 2019 en complément du règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les incidences de la crise sanitaire telles qu'exposées dans le paragraphe « faits majeurs de l'exercice ».

Comme mentionné ci-avant le paragraphe « Changement de méthode comptables et de présentation » de l'annexe rappelle la mise en application des règlements ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018 et N° 2019-04 du 8 novembre 2019 depuis le 1^{er} janvier 2020.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous nous sommes assurés que le traitement comptable de ce changement de méthodes est correct et que la présentation qui en est faite est appropriée, en particulier pour la variation des fonds propres, les provisions réglementées et la variation des fonds dédiés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association IPSIS à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à PARIS, le 8 juin 2021

Les Commissaires aux comptes

SLG EXPERTISE



représenté par
Marion BOLZE

Associée

**ARECOM Expertise Audit et
Conseils**



représenté par
Yannick Blanchard Delorme

Associé

Annexe

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



IP SIS

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2020
au 31/12/2020

Bilan Actif	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 2020	Net au 2019
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	238 917	237 902	1 015	1 471
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 120 439		1 120 439	1 120 439
Constructions	13 499 718	8 615 760	4 883 958	5 169 841
Installations techniques, matériels et outillages industriels	1 694 479	1 363 857	330 622	357 610
Autres immobilisations corporelles	987 960	786 816	201 144	101 865
Immobilisations corporelles en cours				233 364
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations	13 256	13 256	-	-
Créances rattachées aux participations	25 833	25 833	-	-
Prêts	516 168	40 000	476 168	558 684
Autres immobilisations financières	92 264	22 678	69 586	71 741
Total I	18 189 034	11 106 102	7 082 932	7 615 015
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	79 399	16 044	63 355	97 510
Avances et acomptes versés sur commandes	4 559		4 559	
Créances				
Créances usagers et comptes rattachés	459 501	23 591	435 910	594 058
Autres créances	1 194 578		1 194 578	647 922
Autres postes de l'actif circulant				
Valeurs mobilières de placement Instruments de trésorerie	1 522 472		1 522 472	1 509 431
Disponibilités	3 488 806		3 488 806	2 894 473
Charges constatés d'avance	22 660		22 660	69 160
Total II	6 771 975	39 635	6 732 340	5 812 554
Frais d'émission des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	24 961 009	11 145 737	13 815 272	13 427 569

IP SIS

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2020

au 31/12/2020

Bilan Passif	2020	2019
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise		1 847 852
Fonds propres sans droit de reprise	1 847 852	
Première situation nette établie	1 847 852	
Autres fonds propres		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Autres fonds propres		
Ecarts de réévaluation		
Réserves	5 747 805	5 676 485
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>5 542 385</i>	<i>5 471 065</i>
Excédents et Réserves affectés à l'investissement	4 343 843	4 343 843
Réserve de trésorerie	433 022	433 023
Réserve de compensation des déficits et charges d'amortissements	765 519	694 199
<i>Dont autres réserves</i>	<i>205 420</i>	<i>205 420</i>
Report à nouveau	- 3 816 982	- 4 204 979
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>422 187</i>	<i>183 147</i>
Excédent ou déficit de l'exercice	849 896	483 704
<i>Dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>481 931</i>	<i>- 84 396</i>
Situation nette (sous-total)	4 628 571	3 803 062
Subventions d'investissement	147 730	158 662
Provisions réglementées	434 102	1 536 677
Total I	5 210 403	5 498 401
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	75 417	71 094
Fonds dédiés à l'investissement	1 257 764	
Total II	1 333 181	71 094
PROVISIONS		
Provisions pour risques	105 000	145 000
Provisions pour charges	11 691	11 691
Total III	116 691	156 691
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	5 408 423	5 852 036
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et commandes reçues sur commandes en cours	838	805
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	461 170	525 000
Dettes fiscales et sociales	1 195 248	1 202 949
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	59 043	35 985
Autres dettes		51 278
Produits constatés d'avance	30 275	33 330
Total IV (1)	7 154 997	7 701 383
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	13 815 272	13 427 569
(1) Dont à plus d'un an (a)	5 474 505	5 944 359
Dont à moins d'un an (a)	1 679 654	1 756 219
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	15 260	42 366

IP SIS

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2020

au 31/12/2020

Compte de résultat

	Exercice 2020	Exercice 2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens	1 166	1 975
<i>Dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>	1 166	1 975
Ventes de prestations de services	2 236 557	3 341 059
<i>Dont ventes de prestations relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>	2 236 557	3 341 059
Produits de tiers financeurs	10 865 394	10 091 145
Concours publics et subventions d'exploitation		
<i>Dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>	10 865 394	10 091 145
Subventions	50 623	51 541
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	271 669	520 416
Utilisation des fonds dédiés	149 458	
Autres produits	6 570 462	5 761 908
<i>Dont complément de rémunération TH</i>	5 701 330	4 879 108
<i>Dont Quote-part de résultat sur opérations faites en commun</i>	780 760	767 645
Total I	20 145 329	19 768 044
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	323 471	530 942
Variation des stocks	18 111	-5 437
Autres achats et charges externes	3 060 491	3 268 723
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	686 609	687 200
Salaires et traitements	9 373 999	9 118 545
Charges sociales	3 860 540	3 880 890
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	629 749	617 272
Dotations aux provisions	64 635	142 353
Reports en fonds dédiés	307 942	
Autres charges	836 453	1 008 052
<i>Dont Quote-part de résultat sur opérations faites en commun</i>	780 760	767 645
Total II	19 162 000	19 248 540
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	983 329	519 504

IP SIS

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2020
au 31/12/2020

Compte de résultat

	Exercice 2020	Exercice 2019
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	25 609	32 965
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	27 774	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	53 383	32 965
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	13 629	
Intérêts et charges assimilées	178 547	196 667
Autres charges financières	28 105	
Total IV	220 281	196 667
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-166 898	-163 702
3. RESULTAT COURANT (I-II+III-IV)	816 431	355 802
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	34 293	38 062
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	0	137 625
Total V	34 293	175 687
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		70
Sur opérations en capital	828	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	
Total VI	828	70
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	33 465	175 617
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (VII)		23 378
Engagements à réaliser sur ressources affectées (X)		71 093
Total des produits (I+III+V+IX+VI+VII)	20 233 005	20 000 074
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	19 383 109	19 516 370
EXCEDENT OU DEFICIT	849 896	483 704
<i>Dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>481 931</i>	<i>-84 396</i>
RESULTAT DE L'EXERCICE	849 896	483 703
REPRISE DE RESULTAT N-2	477 133	529 814
RESULTAT EFFECTIF DE L'EXERCICE	1 327 029	1 013 517
Dont Résultat gestion propre	367 965	568 100
Dont Résultat gestion contrôlée	959 064	445 417

ASSOCIATION IPSIS

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 58 Boulevard Maurice Faure
77380 COMBS LA VILLE

Comptes arrêtés le 15 avril 2021 lors de la réunion du conseil d'administration

Comptes annuels : ANNEXE

Les comptes se caractérisent par les données suivantes au 31 décembre 2020 :

Total du bilan	13 815 272 €
Résultat comptable - Excédent (avant reprise résultat N-2)	849 896 €
Reprise résultat N-2	477 133 €
Résultat effectif de l'exercice	1 327 029 €
- excédent de l'activité en propre	367 965 €
- excédent de l'activité sous contrôle	959 064 €

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers de l'association pour l'exercice ouvert du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

ANNEXE DES COMPTES AGREGES IPSIS 2020

Créée en décembre 1985, IpSIS, association à but non lucratif, œuvre depuis 35 ans à l'élaboration de projets et à la gestion d'établissements ou services ayant pour objectif de soutenir les personnes en situation de handicap dans la réalisation de tous les actes de la vie courante.

L'association se propose de conseiller, de soutenir et d'accompagner les citoyens, les usagers, les familles, les institutions, les collectivités et toute personne en situation de handicap, psychique et/ou sensoriel et/ou en difficulté sociale, sanitaire, éducative, concernée par la question de l'intégration sociale et/ou professionnelle. Elle veille aux conditions de vie des populations vieillissantes en proposant la création et /ou la gestion d'établissements ou services adaptés à leurs besoins.

IP SIS gère les établissements suivants :

	Places	Gestion Contrôlée	Gestion Fonds Propres
Siège Social			
IP SIS - SIEGE SOCIAL 58, Boulevard Maurice Faure 77380 COMBS-LA-VILLE		QP/FDS	VIE ASSOCIATIVE
Section - Enfance			
MELANIE 77 10, avenue Saint-Germain des Noyers 77400 SAINT THIBAULT DES VIGNES	50	S.E.S.S.A.D.	
MELINA 18, rue de la Maison Rouge 77185 LOGNES	44	S.A.A.A.I.S.	
SELIA 93 42, avenue du Marechal Leclerc 93190 LIVRY GARGAN	39	S.E.S.S.A.D.	
LA ROSELIERE 26, rue Roger Salengro 93240 STAINS	60	S.E.S.S.A.D.	
Section - Adulte			
Nord			
ELISA SENART 58, Boulevard Maurice Faure 77380 COMBS-LA-VILLE	104	E.S.A.T. - ACTION SOCIALE	E.S.A.T. - PRODUCTION
ELISA 51 12, rue Maurice Halbwachs 51100 REIMS	59	E.S.A.T. - ACTION SOCIALE	E.S.A.T. - PRODUCTION
ELISA 77 41, rue du Valengelier 77500 CHELLES	82	E.S.A.T. - ACTION SOCIALE	E.S.A.T. - PRODUCTION
Sud			
ELISA 13 Parc de la Duranne Impasse de la Draille 13793 AIX-EN-PROVENCE Cedex 03	84	E.S.A.T. - ACTION SOCIALE	E.S.A.T. - PRODUCTION
ELISA 30 Z.A. Mas des Abeilles 690, rue Maurice Schumann 30000 NÎMES	86	E.S.A.T. - ACTION SOCIALE	E.S.A.T. - PRODUCTION
ELISA 31 18 bis, route de Gratentour 31140 PECHBONNIEU	65	E.S.A.T. - ACTION SOCIALE	E.S.A.T. - PRODUCTION
ELISA 84 6, avenue de la Gloriette 84000 AVIGNON	25	E.S.A.T. - ACTION SOCIALE	E.S.A.T. - PRODUCTION
OPEN PROVENCE 25, rue de la Petite Duranne Immeuble Le Calypso 13793 AIX-EN-PROVENCE	55	E.S.A.T. - ACTION SOCIALE	E.S.A.T. - PRODUCTION

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES RETENUS POUR L'ELABORATION DES COMPTES

1. PERIMETRE DES COMPTES AGREGES

Le périmètre de l'association n'a pas évolué au cours de l'exercice 2020. De même, la capacité des établissements n'a pas changé sur l'année 2020 par rapport à celle de 2019.

2. FAITS MAJEURS DE L'ANNEE 2020

2.1 - Crise sanitaire liée à la crise du COVID 19

La pandémie COVID-19 est considérée comme l'événement majeur de l'année 2020.

Depuis début mars 2020, l'épidémie de COVID-19 a entraîné de nombreux impacts sur le fonctionnement des établissements de l'Association.

L'impact de la crise sanitaire sur les activités d'IPSIS se traduit sur les comptes de la manière suivante :

Au niveau des produits et des charges liées à l'activité des E.S.A.T.

Concernant les activités commerciales des E.S.A.T., la perte de chiffre d'affaires liée aux difficultés de fonctionnement s'élève à 1.104 k€, soit une baisse de 33% des produits d'activités.

En application du V de l'article 1er de l'ordonnance 2020-313 du 25 mars 2020 modifiée, l'Etat compense durant la crise sanitaire, l'ensemble du coût de la rémunération garantie des travailleurs handicapés d'E.S.A.T. Ainsi, la part de rémunération garantie qui incombe d'ordinaire à l'E.S.A.T. en application de l'article R 243-6 du CASF ainsi que les cotisations sociales obligatoires afférentes sont prises en charge par l'Etat pour la période du 12 mars au 10 octobre 2020, expliquant l'augmentation significative des aides aux postes de 822 k€ (dont 616 k€ pour le financement de la part E.S.A.T.).

Au niveau des dotations versées par les A.R.S.

Sous compétence A.R.S., aucune perte de produits d'exploitation n'est constatée, le versement des dotations ayant été maintenu malgré la fermeture partielle des établissements.

IpSIS a perçu au titre des C.N.R. (Crédits Non Reconductibles à hauteur de 703 k€ :

- C.N.R. Prime Covid	185 k€
- C.N.R. Dépenses Covid	208 k€
- C.N.R. investissements	234 k€
- C.N.R. Equipements	24 k€
- C.N.R. Renfort du personnel	52 k€

2.2 - Négociation CPOM

Au cours de l'année 2020, IPSiS a négocié un CPOM pour la région Ile de France pour la période 2021-2025. Pour les autres territoires, la négociation CPOM est en cours de finalisation.

3. PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX

3.1 - Principes Comptables

Les conventions générales comptables pour l'élaboration et la présentation des comptes annuels de l'exercice 2020 ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels du Plan Comptable des Associations et Fondations en application du règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014, du règlement ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018 et du règlement ANC N° 2019-05 du 8 novembre 2019.

3.2 - Changement de méthode comptables et de présentation

Cet exercice est le premier exercice d'application des règlements ANC n°2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et n°2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

L'application de ces nouveaux règlements s'effectue de manière rétrospective avec un impact à l'ouverture de l'exercice. L'impact concerne les postes suivants :

- Provisions réglementées
- Fonds dédiés
- Report à nouveau

Le détail de l'application de cette nouvelle réglementation figure dans la présente annexe, au niveau des informations relatives aux postes concernés.

3.3 - Changement de méthode d'estimation

Aucun changement de méthode d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice.

3.4 - Evénements postérieurs à la clôture

Aucun évènement postérieur à la clôture de l'exercice n'est à signaler.

3.5 - Organisation comptable

IpSiS présente les comptes de son action au sein de comptes annuels qui correspondent à une seule entité juridique possédant la personnalité morale et la capacité de gérer les établissements qui lui sont attachés sous le contrôle de tiers financeurs.

La tenue de comptabilité dans l'association est centralisée au Siège Social de l'IpSiS. La comptabilité de l'association est subdivisée en « dossiers comptables » correspondant chacun à une structure médico-sociale (E.S.A.T., S.E.S.S.A.D, etc.).

3.6 - Comptes de liaison

Les flux entre chaque comptabilité sont enregistrés au moyen de comptes de liaison. La trésorerie et les règlements aux tiers (fournisseurs, organismes fiscaux et sociaux, salariés...) sont gérés par le Siège Social.

Au 31 décembre 2020, les comptes de liaison sont éliminés dans le cadre des opérations de neutralisation visant à établir les états financiers consolidés de l'association.

3.7 - Détermination du résultat

Le résultat comptable de l'association est déterminé par différence entre les produits et les charges.

Le résultat comptable comprend :

- Le résultat définitivement acquis des activités en propre,
- Des résultats sous contrôle du tiers financeur.

Les établissements, y compris le siège, sont sous contrôle des A.R.S. qui se prononcent sur l'opposabilité des dépenses et des ressources en application de l'article R.314-52 du C.A.S.F.

En ce sens, deux niveaux de résultats apparaissent :

- **Le résultat comptable** : Ce résultat respecte les principes et règles comptables en vigueur. C'est ce résultat, qui une fois consolidé, est certifié par les Commissaires Aux Comptes et approuvé par l'Assemblée Générale.
- **Le résultat de la gestion contrôlée** : Correspond au résultat comptable auquel on ajoute le résultat N-2 (c'est-à-dire pour l'exercice 2020, celui de l'année 2018).

Le résultat de l'association résulte de la compensation entre les excédents de certains établissements ou services avec les déficits de certains établissements ou services. Compte tenu des modalités de financement utilisées et de l'indépendance de chaque établissement ou service, ces compensations ne peuvent exister de fait.

La distinction du résultat entre les budgets sous contrôle de la tarification et les budgets en gestion des fonds propres se répartit comme suit :

4. PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES

4.1 - Immobilisations

Les immobilisations incorporelles regroupent les acquisitions de logiciels.

Les immobilisations corporelles regroupent les terrains, les constructions, les agencements, les matériels, et plus globalement les équipements dont la durée de vie est supérieure à une année d'exploitation.

Les règles concernant la définition, la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement de dépréciation des immobilisations corporelles ont été modifiées par le Comité de la Réglementation Comptable à travers le règlement n°2014-03. L'IpSIS a entrepris de se mettre en conformité avec cette nouvelle réglementation pour ses constructions (méthode dite des composants).

Détail des immobilisations (en Euros)	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	Virements de poste à poste	Valeur brute fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Logiciels	238 217	699			238 916
Frais d'établissement					
Autres immob. Incorporelles					
Total des Immobilisations Incorporelles	238 217	699	0	0	238 916
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	1 120 439				1 120 439
Constructions et agencements générales	13 332 003	68 734		98 981	13 499 718
Instal.Tech. Mat & Out. Ind.	1 645 223	40 677		8 580	1 694 480
Autres immob. corporelles	945 179	139 764	108 029	11 047	987 961
Immobilisations en cours	233 364			-233 364	0
Total des Immobilisations corporelles	17 276 208	249 175	108 029	-114 756	17 302 597
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Autres titres immobilisés	39 089				39 089
Prêts & autres immob.financ.	707 249	200	99 016		608 433
Total des Immobilisations Financières	746 338	200	99 016	0	647 522
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	18 260 763	250 074	207 045	-114 756	18 189 034

(1) Remboursement TVA sur immobilisation 83,5 K€

Prêts et autres immobilisations financières : Ce poste comprend une avance preneur dans le cadre du contrat de crédit-bail pour un montant de 527 K€. Elle est remboursée au rythme du contrat de crédit-bail concernant l'E.S.A.T. Elisa 30 (2011-2026) - (cf Point 5.1 – Engagements hors-bilan – crédit-bail).

4.2 - Amortissements des Immobilisations

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue. Les taux couramment retenus sont les suivants :

(L : Linéaire, D : Dégressif ; E : Exceptionnel)

Immobilisations corporelles	Amortissements pour dépréciation
Logiciels	1 à 3 ans (L)
Constructions	10 à 30 ans (L)
Agencements, installations	5 à 10 ans (L)
Matériels	3 à 10 ans (L)
Matériel de transport	3 à 5 ans (L)
Matériel informatique	3 à 5 ans (L)
Mobilier	5 à 10 ans (L)

Détail des amortissements (en Euros)	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	Virements de poste à poste	Valeur brute fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Logiciels	236 746	1 155			237 901
Frais d'établissement					
Autres immob. Incorporelles					
Total des amortissements	236 746	1 155	0	0	237 901
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					0
Constructions et agencements générales	8 162 162	501 643		-48 046	8 615 759
Instal. Tech. Mat & Out. Ind.	1 287 613	76 246			1 363 859
Autres immob. corporelles	843 313	50 705	107 203		786 815
Total des amortissements	10 293 088	628 594	107 203	-48 046	10 766 433
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	10 529 834	629 749	107 203	-48 046	11 004 334
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations et créances	39 089				39 089
Prêts & autres immob. financ.	76 823	13 629	27 774		62 678
Total des dépréciations	115 912	13 629	27 774	0	101 767
AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATION	10 645 746	643 378	134 977	-48 046	11 106 102

4.3 - Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

4.4 - Etat des créances✓ **Stocks**

Les stocks de marchandises sont valorisés à leur coût d'achat. A la clôture de l'exercice, une provision est constatée lorsque leur valeur est inférieure à leur coût d'acquisition.

✓ **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2,324,260 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	39 089		39 089
Prêts	516 168	68 750	447 418
Autres	92 264		92 264
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés	459 501	435 910	23 591
Autres	1 194 578	1 194 578	
Charges constatées d'avance	22 660	22 660	
Total	2 324 260	1 721 898	602 362

Produits à recevoir

	Montant
Créances clients et comptes rattachés - produits à recevoir	
Personnel - produits à recevoir	905
Charges sociales - produit à recevoir	
Impôts et taxes - produits à recevoir	
Divers - produits à recevoir	896 215
Disponibilités - produits à recevoir	
Total	897 120

4.5 - Fonds propres avec ou sans droit de reprise

Les fonds propres ont été retraités en application des règlements ANC n°2018-06 et n°2019-04

Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture			Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
	Montant global avant règlements ANC n°2018-06 et 2019-04	Impacts des règlements ANC n°2018-06 et 2019-04	Montant global avec règlements ANC n°2018-06 et 2019-04 au 01/01/ 2020				
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 847 852	-1 847 852	0				0
Fonds propres sans droit de reprise		1 847 852	1 847 852				1 847 852
Fonds associatifs avec droit de reprise			0				0
Fonds propres avec droit de reprise			0				0
Réserves	5 676 485		5 676 485		71 320		5 747 805
Report à nouveau	-4 204 979		-4 204 979		483 704	95 707	-3 816 982
<i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>183 146</i>		<i>183 146</i>		<i>310 361</i>	<i>71 320</i>	<i>422 187</i>
Excédent ou déficit de l'exercice	483 704		483 704		849 896	483 704	849 896
<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>-84 396</i>		<i>-84 396</i>		<i>481 931</i>	<i>-84 396</i>	<i>481 931</i>
Situation nette	3 803 062	0	3 803 062	0	1 404 920	579 411	4 628 571
Subventions d'investissement	158 662		158 662		23 360	34 292	147 730
Provisions réglementées	1 536 677	-1 102 575	434 102				434 102
TOTAL	5 498 401	-1 102 575	4 395 826	0	1 428 280	613 703	5 210 403

4.6 - Les provisions réglementées

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Couverture du besoin en fonds de roulement des ESSMS				-
Provisions relatives aux autres éléments de l'actif				-
Amortissements dérogatoires				-
Provision spéciale de réévaluation				-
Autres provisions réglementées	434 102			434 102
Produits financiers des ESSMS				-
Plus-values de cession d'éléments d'actif				-
TOTAL	434 102	-	-	434 102

En application des règlements ANC n°2018-06 et n°2019-04, les soldes des provisions réglementées pour renouvellement d'immobilisations existant à la clôture de l'exercice précédent ont été transférés, à l'ouverture de l'exercice, aux comptes de fonds dédiés concernés pour un montant de 1,103 k€

4.7 - Les provisions pour risques et charges

Les comptes de provisions pour risques et charges enregistrent les provisions constituées par l'association pour faire face à une obligation probable mais dont le montant et/ou l'échéance reste(nt) incertain(s). Il s'agit notamment des provisions pour litiges.

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	145 000	25 000	65 000	105 000
Garanties données aux clients				
Amendes et pénalités				
Perte de change				
Charges sur legs ou donations				
Pensions et obligations similaires				
Autres provisions pour risques et charges	11 691			11 691
TOTAL	156 691	25 000	65 000	116 691

4.8 - Les fonds dédiés

LES FONDS DEDIES correspondent à des financements dont les dépenses n'ont pas été réalisées à la clôture de l'exercice mais pour lesquelles l'établissement s'est engagé à les effectuer.

Tableau de suivi des fonds dédiés

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE :	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE			DOTATIONS CNR ACCORDE	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	Montant global avant règlements ANC n°2018-06 et 2019-04	Impacts des règlements ANC n°2018-06 et 2019-04	Montant global avec règlements ANC n°2018-06 et 2019-04 au 01/01/2020		Montant global	Dont remboursements		Montant global
Contributions financières des autorités de tarification destinées au financement des investissements								
E13BP		7 692	7 692					7 692
E30BP		330 695	330 695		41 426			289 269
E31BP		100 000	100 000	130 000	10 000			220 000
E51BP				112 934	982			111 952
E77BP		27 788	27 788					27 788
E84BP				16 592				16 592
MEL77		4 989	4 989					4 989
OPNBP		13 508	13 508					13 508
S93		9 327	9 327					9 327
SENBP		408 577	408 577		51 930			356 647
SROSE		200 000	200 000					200 000
TOTAL	0	1 102 576	1 102 576	259 526	104 338	0	0	1 257 764
Contributions financières des autorités de tarification destinées au financement de mesures d'exploitations								
E51BP	40 419		40 419		40 419			0
E77BP	5 400		5 400					5 400
OPNBP				48 416				48 416
MEL77				1 026				
S3A77	1 575		1 575		1 575			0
S93	12 900		12 900		2 100			10 800
SENBP	5 400		5 400					5 400
SROSE	5 400		5 400					5 400
TOTAL	71 094	0	71 094	49 442	45 120	0	0	75 416
TOTAL GENERAL	71 094	1 102 576	1 173 669	308 968	149 458	0	0	1 333 180

(dont 1,026 € accordé par affectation de résultat)

4.9 - Etat des dettes

Etat des dettes

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :			
- à 1 an au maximum à l'origine			
- à plus de 1 an à l'origine	5 408 423	421 256	4 987 167
Emprunt et dettes financières divers (*) (**)			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	461 170	461 170	
Dettes fiscales et sociales	1 195 248	707 910	487 338
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	59 043	59 043	
Autres dettes			
Produits constatés d'avance	30 274	30 274	
TOTAL	7 154 158	1 679 653	5 474 505

4.10 - Contribution volontaire en nature

Contributions volontaires en nature

	N	N-1
Ressources		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
Total	0	0
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole		
Total	0	0

Les contributions volontaires en nature sont non significatives et leur valorisation n'apporte pas une meilleure compréhension de l'activité.

5. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

5.1 - Engagements hors-bilan

* Crédit-Bail immobilier

L'information ci-après est présentée en milliers d'euros :

informations estimées compte tenu notamment des taux variables	Date début	Date de fin	Loyers payés (1)		Loyers restant à payer			
			de l'exercice	cumulées	jusqu'à 1 an	+ 1 an à 5 ans	+ de 5 ans	Total à payer
ELISA 30	2011	2026	249	2 314	249	996	249	1 494
TOTAL			249	2 314	249	996	249	1 494

* Engagement indemnité de Fin de Carrière (IFC)

Les modalités de l'estimation de la provision pour indemnités de départ à la retraite sont en conformité avec la « méthode des unités de crédit projetées », méthode communément reconnue pour ce type d'évaluation.

Les principales hypothèses de calcul utilisées en 2020 sont les suivantes :

- Ancienneté prise en compte : Uniquement au sein de l'IPSI
- Taux d'actualisation : 0,77 %
- Taux d'augmentation annuelle des salaires : 1 % pour l'ensemble du personnel (ce taux prend en compte les projections en matière de glissement-vieillesse-technicité, ainsi que d'augmentation de la valeur du point)
- Taux de charges sociales : 50 %
- Le turnover a été considéré comme faible
- Les hypothèses d'âge de départ à la retraite se basent sur l'observation des départs à la retraite récents combinés à l'effet du relèvement progressif de l'âge minimum de départ à la retraite.

Le montant total de l'engagement IFC s'élève à 592 K€ au 31 décembre 2020.

5.2 - Rémunérations, avances et crédits aux administrateurs de l'association

Conformément à l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versé en 2020 aux trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles ou salariés, s'est élevé à 306 K€.

5.3 - Effectifs

Les effectifs au 31 décembre 2020 se décomposent de la manière suivante :

- Personnel des établissements 166 (171 en 2019)
- Travailleurs handicapés 510 (523 en 2019)

5.4 - Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires des Commissaires Aux Comptes sur l'exercice 2020, facturé au titre du contrôle légal des comptes 2020 s'élève à 50 K€ T.T.C.

5.5 - Répartition des Dotations, GRTH et Prestations de services par région

PRODUITS DES DOTATIONS - GRTH - PRESTATIONS				
REGION ILE-DE-FRANCE	DOTATION	GRTH	PRESTATIONS	TOTAL
E.S.A.T. Elisa 77	1 039 504	996 321	413 753	2 449 577
E.S.A.T. Elisa Sénart	1 354 185	1 125 192	430 627	2 910 004
S.E.S.S.A.D. Mélanie 77	819 990			819 990
S.E.S.S.A.D. Sélia 93	668 719			668 719
S.A.A.A.I.S. Mélina	946 857			946 857
S.E.S.S.A.D. La Roselière	919 763			919 763
Total	5 749 018	2 121 513	844 380	8 714 911
REGION GRAND-EST				
E.S.A.T. Elisa 51	870 162	746 511	253 982	1 870 655
Total	870 162	746 511	253 982	1 870 655
REGION PACA				
E.S.A.T. Elisa 13	1 035 790	941 010	446 056	2 422 856
E.S.A.T. Elisa 84	445 739	312 651	135 548	893 938
E.S.A.T. Open Provence	640 191	226 663	89 476	956 330
Total	2 121 720	1 480 324	671 080	4 273 124
REGION OCCITANIE				
E.S.A.T. Elisa 30	1 121 769	747 936	236 882	2 106 588
E.S.A.T. Elisa 31	1 002 725	605 046	230 233	1 838 004
Total	2 124 494	1 352 982	467 115	3 944 592
Cumul	10 865 394	5 701 330	2 236 557	18 803 281

GRTH : Garantie de Ressources des Travailleurs Handicapés.